

Mardi 29 mars 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Anderlecht s'engage à réduire ses émissions de 55% d'ici 2030

A l'initiative d'Allan Neuzy, Échevin de la transition écologique, avec le soutien de Fabrice Cumps, Bourgmestre d'Anderlecht et du Collège Échevinal ; le Conseil communal a approuvé, en séance de ce jeudi 24 mars, les objectifs du futur Plan Climat d'Anderlecht. La Commune s'aligne sur les objectifs de l'Union européenne visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030 par rapport à 1990 et prend sa part en agissant à son niveau sur le changement climatique.

« Fin décembre 2019, nous avons voté l'urgence climatique en Conseil communal. En 2021, nous avons réalisé un diagnostic de nos forces et faiblesses en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Aujourd'hui nous avons ciblé des objectifs clairs pour 2030. Non seulement nous comptons contribuer aux objectifs définis au niveau régional, fédéral et européen mais le plus important c'est que nous allons agir localement pour que chacun.e respire mieux et dépense moins en matière d'énergie. Lutter contre le réchauffement climatique c'est aussi améliorer la qualité de vie de chacun.e au quotidien» explique Allan Neuzy, Echevin de la transition écologique.

Cette ambition a été déclinée en cinq objectifs stratégiques :

1. Contribuer à l'effort européen en visant la **neutralité carbone d'ici 2050** et en réduisant les émissions directes de gaz à effet de serre du territoire (administration comprise) de - **55% d'ici 2030 vs 1990**, et en renforçant la capacité d'absorption de CO² du territoire.
2. **Assurer une transition juste** qui implique que la prévention et la réduction des inégalités sociales et des situations de précarité fassent partie intégrante de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques climatiques.
3. Assurer **l'exemplarité des pouvoirs publics** en atteignant la neutralité carbone d'ici 2040 au plus tard pour l'Administration.
4. Atteindre ces objectifs dans une optique de **cohérence avec les autres enjeux environnementaux** (biodiversité, émissions indirectes, ressources, ...).
5. S'adapter aux effets inévitables du changement climatique et devenir **résiliente au changement climatique d'ici 2050** (ex: rafraîchissement des espaces publics et prévention des inondations).

« Le plan d'actions à mettre en œuvre pour répondre à nos ambitions sera élaboré dans le cadre d'une démarche participative. Il est très important pour nous d'avancer ensemble avec les citoyens et l'Administration communale. La transition écologique doit être pensée de manière globale et doit être juste socialement » précise Fabrice Cumps, Bourgmestre d'Anderlecht.

Le plan d'actions devrait être validé en novembre 2022.

Ces objectifs climatiques représentent une étape intermédiaire concrète vers la neutralité carbone en 2050.